

# POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFECTORALES ACTIVEES

Le: 31/07/2024

Liberté Égalité Fraternité

#### Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Aujourd'hui, Les concentrations d'ozone restent élevées sur l'ensemble de la région et particulièrement sur le département des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse où le seuil horaire d'information-recommandations pourra être dépassé.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

Demain un vent de secteur Sud touche le Sud-Ouest de la région et pourra apporter localement des poussières désertiques. L'ozone sera de nouveau élevé sur l'ensemble de la région et en particulier sur les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse

L'épisode est de type : Estival.

#### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le: 30/07/2024

Hautes-Alpes

Alpes-de
Haute-Provence
Alpes
Maritimes

Bouches-du-Rhone

Var

Alpes-de Haute-Provence Alpes Maritimes

Bouches-du-Rhone Var

Pas de procédure

Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public

Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

#### Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le: 30/07/2024					
Polluants et seuils dépassés en µg/m³					
Оз	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>		
180					
_					
180					

Départements				
Alpes-de-Haute-Provence (04)				
Hautes-Alpes (05)				
Alpes-maritimes (06)				
Bouches-du-Rhône (13)				
<u>Var (83)</u>				
<u>Vaucluse (84)</u>				

Le: 31/07/2024					
Polluants et seuils dépassés en µg/m³					
Оз	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>		
180*					
180*					

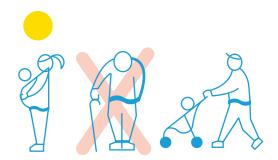
## RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

#### Populations vulnérables\* et sensibles\*\*



Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.

Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

#### **Pour tous**





Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.







Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

#### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

- \* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires
- \*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le quide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».







### RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

#### Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments (sans climatisation excessive)





Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation des produits nocifs (colles, peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol





